



**PONT-L'ABBÉ**

*Pont-'n-Abad*

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 AVRIL 2014 – 10 H 00**

**Étaient présents à l'ouverture de la séance :**

M. Bernard **LE FLOC'H**, Mme Christine **LE ROHELLEC**, Mme Mireille **MORVEZEN**, Mme Viviane **GUEGUEN**, M. Gérard **CREDOU**, M. Joël **MARTIN**, Mme Sylvie **GOURLAOUEN**, M. Michel **SAVINA**, M. Jacques **TANGUY**, M. Jean-Marie **LACHIVERT**, Mme Anne **TINCQ**, M. Thierry **MAVIC**, Mme Michelle **SELLIN**, M. Eric **LE GUEN**, Mme Valérie **DREAU**, Mme Marie-Pierre **LAGADIC**, Mme Fabienne **HELIAS**, M. Stéphane **LE DOARE**, M. Olivier **ANSQUER**, M. Sylvain **PHILIPPON**, Mme Delphine **SIGNOR**, Mme Carine **BARANGER**, M. Thibaut **SCHOCK**, M. André **PAUBERT**, M. Daniel **COUÏC**, Mme Annie **CAUDAL**, M. Yves **CANEVET** et Mme Marianne **HELIAS** formant la majorité des membres en exercice.

**Absente excusée ayant donné procuration :**

Mme Christine **BARGAIN** à M. Daniel **COUÏC**

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SEANCE – APPEL NOMINAL ET INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

L'ouverture de la séance est présidée par Monsieur Daniel **COUÏC**, Maire sortant.

La convocation qui a été adressée aux conseillers municipaux conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la réunion de ce jour, a d'abord pour objet l'installation du Conseil Municipal.

Avant de procéder à cette installation, il convient de faire connaître officiellement les noms des conseillers municipaux qui ont été proclamés élus à la suite des opérations électorales des 23 et 30 mars 2014.

Monsieur Daniel **COUÏC** donne lecture des résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin du 23 mars 2014 :

<b>Electeurs inscrits</b>	6 739	-
<b>Votants</b>	4 364	64.76 %
<b>Bulletins nuls</b>	186	4.26 %
<b>Suffrages exprimés</b>	4 178	95.74 %

Suffrages obtenus :

	<b>Nombre de voix obtenues</b>	<b>Pourcentage</b>
Liste « <i>Ensemble gardons le cap</i> »	1 368	32.74 %
Liste « <i>Demain la Ville</i> »	489	11.70 %
Liste « <i>Rassembler et agir</i> »	2 007	48.04 %
Liste « <i>Pont-l'Abbé au cœur</i> »	314	7.52 %

Monsieur Daniel **COUÏC** poursuit en donnant lecture des résultats du 2<sup>d</sup> tour de scrutin du 30 mars 2014 :

<b>Electeurs inscrits</b>	6 739	-
<b>Votants</b>	4 483	66.52 %
<b>Bulletins nuls</b>	285	6.36 %
<b>Suffrages exprimés</b>	4 198	93.64 %

Suffrages obtenus :

	<b>Nombre de voix obtenues</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Sièges obtenus au Conseil Municipal</b>
Liste « <i>Ensemble gardons le cap</i> »	1 743	41.52 %	<b>6</b>
Liste « <i>Rassembler et agir</i> »	2 455	58.48 %	<b>23</b>

En vertu des articles L.2122-15 et R.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales jusqu'à l'élection du Maire et des adjoints, l'ordre des conseillers municipaux est déterminé, compte tenu du mode de scrutin et des résultats des élections, par le nombre de suffrages obtenus par chaque conseiller et à égalité de voix par la priorité d'âge. Il se trouve donc établi comme suit :

1. Bernard LE FLOC'H
2. Christine LE ROHELLEC
3. Mireille MORVEZEN
4. Viviane GUEGUEN
5. Gérard CREDOU
6. Joël MARTIN
7. Sylvie GOURLAOUEN
8. Michel SAVINA
9. Jacques TANGUY
10. Jean-Marie LACHIVERT
11. Anne TINCQ
12. Thierry MAVIC
13. Michelle SELLIN
14. Eric LE GUEN
15. Valérie DREAU
16. Marie-Pierre LAGADIC
17. Fabienne HELIAS
18. Stéphane LE DOARE
19. Olivier ANSQUER
20. Sylvain PHILIPPON
21. Delphine SIGNOR
22. Carine BARANGER
23. Thibaut SCHOCK
24. André PAUBERT
25. Daniel COUÏC
26. Christine BARGAIN
27. Annie CAOUDAL
28. Yves CANEVET
29. Marianne HELIAS

**Après l'appel nominal des conseillers municipaux, Monsieur Daniel COUÏC déclare le Conseil Municipal de la Ville de PONT-L'ABBE, composé comme il vient d'être dit, installé dans ses fonctions.**

## **2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE -**

---

Après l'installation du Conseil Municipal, la séance est présidée par Monsieur André PAUBERT, doyen d'âge des membres du conseil municipal, en vue de procéder à l'élection du Maire, conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Aux termes de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, « *au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations* ».

**Conformément à la tradition, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, le plus jeune conseiller municipal, Monsieur Thibaut SCHOCK, pour remplir les fonctions de secrétaire pour cette séance d'installation du Conseil Municipal.**

### 3 - ELECTION DU MAIRE -

---

Monsieur André **PAUBERT**, doyen d'âge, donne lecture de l'exposé suivant :

Avant de procéder à l'élection du Maire, il convient de rappeler les termes des articles L.2122-4, L.O. 2122-4-1, L.2122-7 et L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L.2122-4 : « *Le conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.*

*Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général.*

*Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

*Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de Maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive ».*

Article L.O. 2122-4-1 : « *Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions ».*

Article L.2122-7 : « *Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.*

*Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».*

Article L.2122-12 : « *Les élections du Maire et des adjoints sont rendues publiques, par voie d'affiche, dans les vingt-quatre heures ».*

Monsieur André **PAUBERT** sollicite les candidatures aux fonctions de Maire.

Monsieur Thierry **MAVIC** présente sa candidature aux fonctions de Maire.

Deux assesseurs, appelés à assister le Président et le secrétaire durant les votes successifs, sont nommés. Il s'agit de Madame Carine **BARANGER** et Madame Marianne **HELIAS** (le deuxième plus jeune de la majorité et le plus jeune de la minorité).

Le Conseil Municipal est ensuite invité à procéder, au scrutin secret, à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à déposer son bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé, dans l'urne qui lui est présentée.

**Résultats :**

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	29
<b>Bulletins nuls</b>	6
<b>Suffrages exprimés</b>	23

<b>Candidat</b>	<b>Nombre de voix obtenues</b>
<b>Monsieur Thierry MAVIC</b>	23

**Le Conseil Municipal ELIT au scrutin secret Monsieur Thierry MAVIC, Maire de la Ville de PONT-L'ABBE, conformément au résultat du dépouillement du vote.**

Après la proclamation du résultat du dépouillement du vote, Monsieur André PAUBERT remet à Monsieur Thierry MAVIC l'écharpe tricolore de maire, en prononçant le discours suivant :

*« Monsieur le Maire,*

*Au moment de vous remettre l'écharpe de premier magistrat de cette ville, je vous adresse d'abord mes félicitations républicaines pour votre élection et je forme des vœux pour les six années du mandat municipal auquel vous allez présider.*

*La tâche de maire est souvent difficile, parfois ingrate, mais toujours passionnante.*

*Vous héritez d'une ville en ordre, d'une ville qui a beaucoup progressé ces six dernières années.*

*Une ville se construit jour après jours, mandat après mandat, dans la continuité et parfois avec des ruptures : c'est la règle de la démocratie. L'alternance politique, dit-on, est une respiration de la démocratie. Si cela est vrai, la démocratie pont-l'abbiste doit beaucoup respirer ! Une équipe de droite succède à une équipe de gauche, mais autour de cette table, il n'y a que des républicains.*

*La démocratie, c'est non seulement la loi de la majorité mais aussi le respect des minorités. Le débat est normal comme il est normal qu'il y ait des désaccords car plusieurs conceptions du bien commun coexistent.*

*Je souhaite qu'autour de cette table, le débat soit toujours positif, courtois et respectueux de l'autre.*

*Rappelons-nous que ces élections furent marquées par une forte abstention (1/3 des électeurs pont-l'abbistes) et que cette abstention croît d'élection en élection témoignant d'un affaiblissement de la démocratie. Il appartient à tous les élus par leur comportement irréprochable de témoigner des valeurs de la République dont le maire est le premier garant.*

*Vive la République et vive Pont-l'Abbé ! »*

La séance du Conseil Municipal est désormais placée sous la présidence de M. Thierry **MAVIC** qui vient d'être élu maire.

Monsieur Thierry **MAVIC** prend la parole :

*« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,*

*Cette salle du conseil de notre maison commune m'est familière depuis 24 ans de vie municipale et présider ce temps fort est pour moi un moment chargé d'émotions.*

*C'est un lieu d'échanges, animé par les débats qui y prennent place, et j'en profite pour saluer toutes les équipes qui ont œuvré ici-même et plus particulièrement ceux avec qui j'ai eu l'honneur de siéger ces dernières années.*

*Un salut amical à nos collègues qui ont fait le choix de ne pas se représenter. Je veux leur redire notre amitié et notre profonde gratitude pour les années qu'ils ont données à leurs fonctions.*

*Je salue l'ensemble d'entre vous, mes collègues, qui forment désormais le nouveau conseil municipal pour les six années à venir.*

*D'ores et déjà, MERCI de votre engagement, de votre dynamisme et de votre volonté de vous mettre au service des habitants de notre ville.*

*Je remercie plus particulièrement ceux qui m'ont accordé leur confiance pour exercer la fonction de maire.*

*Aucun maire ne peut gagner seul, c'est avant tout une équipe qui l'emporte. Nous avons partagé pendant des semaines un même enthousiasme et une même espérance pour Pont l'Abbé, une espérance qui nous a rassemblés sur une même liste « Rassembler et Agir ».*

*Cette espérance se concrétise, et je souhaite insister à la fois sur l'honneur qui nous est fait et sur l'ampleur de la tâche qui nous attend dès aujourd'hui.*

*Je veux exprimer à tous les électeurs qui nous ont très largement accordé leurs suffrages, à plus de 58 %, notre profonde gratitude, leur dire combien leur soutien massif sonne pour nous comme une exigence forte, celle d'être à la hauteur de leur confiance.*

*Je mesure l'espoir que ce nouveau souffle porte autour de nous. Ce n'est pas le succès d'un camp contre un autre, mais le choix démocratique.*

*Je veux aussi saluer ceux d'entre les électeurs qui ont fait le choix de soutenir nos collègues de l'opposition et leur dire qu'une majorité, aussi importante soit-elle, n'a de sens qu'en la présence d'une opposition.*

*Je souhaite que nous poursuivions tous ensemble, par-delà les clivages, par-delà les différences d'appréciation, notre mission au service de tous les Pont-l'Abbistes, sans exclusive.*

*C'est aujourd'hui le premier conseil d'une nouvelle alternance, celle d'une majorité de rassemblement.*

*Donner le départ à cette assemblée m'amène à vous rappeler combien la responsabilité de l'élu est exigeante.*

*Tout d'abord, le travail. La multiplicité et la complexité des dossiers que traduisent les délibérations mises aux votes demandent l'implication de chacun.*

*Nous avons la chance d'avoir des services que l'on peut solliciter pour mieux appréhender les dossiers et je saisis cette occasion pour leur rendre hommage.*

*A cela s'ajoute la nécessité d'une grande capacité d'écoute, non seulement à l'égard de nos concitoyens, mais aussi au sein même de notre assemblée.*

*La diversité de celle-ci appelle un respect des sensibilités. Enrichissons-nous de nos différences.*

*L'effort démocratique est, à chaque instant, de stricte nécessité.*

*Le mandat qui s'ouvre aujourd'hui ne sera ni plus simple, ni plus facile que les précédents.*

*Mes chers collègues, le temps de la consultation démocratique, celui de la confrontation des idées, est désormais terminé.*

*Il nous faut maintenant nous mettre à l'œuvre.*

*Je forme le vœu que nous le fassions dans un esprit d'ouverture et avec humilité en nous souvenant chaque jour que si le suffrage universel nous a conféré un mandat, il ne fait pas de nous des citoyens différents des autres.*

*Il ne nous donne pas plus de savoir, ni plus de certitudes, simplement plus d'exigence et de responsabilité.*

*Je vous souhaite de trouver, tous et toutes, dans l'exercice de vos fonctions municipales autant d'épanouissement qu'il est possible.*

*Et maintenant, au travail puisque là est d'abord la mission que nous avons reçue des électeurs.*

*Nous allons, dès à présent, nous mettre à la tâche, et nous veillerons à maintenir ce lien de concertation et de dialogue entre élus et habitants pour garantir, tout au long de ce mandat, une gestion au plus près de toutes et de tous. »*

**Monsieur Thierry MAVIC** donne la parole à Monsieur Daniel **COUÏC** :

*« Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Je voudrais, tout d'abord, remercier les électeurs qui nous ont témoigné leur confiance dimanche dernier. Ils n'ont pas été assez nombreux, mais ce n'est ni le jour, ni le lieu pour les analyses. Elles viendront en leur temps.*

*Un mot sur l'équipe qui a bien travaillé, soudée pendant 6 ans moins quelques mois. Un mot aussi sur le personnel municipal, les cadres majoritairement renouvelés par les évolutions de carrières et les employés qu'il faut toujours défendre lorsque les gens les considèrent mal.*

*Au nom de la liste que j'ai conduite, « Gardons le cap », je salue votre victoire, Monsieur le Maire.*

*Il vous revient désormais de conduire notre commune pour qu'elle soit demain encore plus accueillante, encore plus agréable pour les habitants, encore plus développée et plus solidaire, encore plus ouverte pour offrir emplois et logements à tous et accompagnement aux plus humbles, encore plus dynamique.*

*De nombreuses décisions porteuses d'avenir ont déjà été débattues et engagées au cours du mandat qui s'achève aujourd'hui. Certaines d'entre elles, très importantes pour notre ville, sont sur de bons rails :*

- le PLU et l'AVAP ;*
- le cinéma HEB KEN que vous-même avez décidé de défendre devant la CDAC ;*
- la restructuration de l'EHPAD des Camélias. Le marché public de maîtrise d'œuvre pourra être signé dès demain puisque le concours d'architecture a été mené à bien.*

*Je ne cite là que des dossiers essentiels, mais de nombreux travaux sont prêts à être lancés.*

*Votre charge immédiate sera la mise au point et le vote en avril du budget 2014. Vous trouverez une situation financière saine et, pour la première fois à Pont-l'Abbé, un cadre de comptabilité analytique testé en 2013 et qui sera précieux pour mieux éclairer à l'avenir les poids financiers des choix et des actions à engager, en fonctionnement et en investissements. Je ne me hasarderai pas à vous dire de quel métal est fait le plateau sur lequel nous vous confions les comptes de notre commune, mais je crois qu'il est de bonne qualité.*

*Monsieur le Maire, vous aurez, dans ce conseil municipal, une opposition vigilante et respectueuse des règles républicaines. A nos yeux, c'est l'intérêt de notre commune et l'intérêt des Pont-l'Abbistes qui doivent guider nos travaux et nos débats. Nous nous efforcerons d'écarter les querelles partisans qui dégradent le climat et desservent ceux qui les allument. Nous n'attaquerons pas gratuitement les personnes, nous étudierons les dossiers, nous exprimerons nos positions sur vos choix, vos projets et vos actions. Bref, nous resterons fidèles à la dignité du débat démocratique.*

*Au nom du groupe « Gardons le cap », je forme le souhait que la mandature qui commence soit bénéfique pour Pont-l'Abbé au cœur du pays bigouden.*

*Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie de votre attention ».*



#### 4 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE -

---

Monsieur le **Maire** donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément à l'article L.2121-2 du code général des collectivités territoriales, le nombre des membres des conseils municipaux des villes de 5 000 à 9 999 habitants est fixé à 29.

Par ailleurs, l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :  
*« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal »*, soit 8 pour la Ville de PONT-L'ABBE.

Monsieur le **Maire** propose de retenir le chiffre de **8** adjoints au Maire.

Il indique, par ailleurs, son intention de nommer par arrêté, en application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, un conseiller municipal délégué, en l'occurrence Monsieur Eric **LE GUEN**, qui sera spécialement chargé de la communication, des nouvelles technologies de l'information, de la démocratie locale et de l'agenda 21.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de fixer à huit (8) le nombre d'adjoints au Maire de la Ville de PONT-L'ABBE.**

#### 5 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE -

---

Monsieur le **Maire** donne lecture de l'exposé suivant :

Il convient de procéder à l'élection des adjoints, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7-2 créé par la loi du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

*« Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.*

*Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.*

*En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7 ».*

La liste suivante est présentée :

Liste présentée par Monsieur Thierry MAVIC :

**1<sup>er</sup> adjoint : Jean-Marie LACHIVERT**

*(en charge des finances, du budget, de l'administration générale, du personnel et de la sécurité)*

**2<sup>ème</sup> adjointe : Valérie DREAU**

*(en charge de l'économie, du tourisme, des commerces et du centre-ville)*

**3<sup>ème</sup> adjoint : Bernard LE FLOC'H**

*(en charge de la culture et du patrimoine)*

**4<sup>ème</sup> adjointe : Fabienne HELIAS**

*(en charge des associations, des animations, du sport et de la jeunesse)*

**5<sup>ème</sup> adjoint : Stéphane LE DOARE**

*(en charge des travaux, de la circulation et de l'assainissement)*

**6<sup>ème</sup> adjointe : Anne TINCQ**

*(en charge de l'urbanisme, de l'environnement et de la qualité de vie)*

**7<sup>ème</sup> adjoint : Jacques TANGUY**

*(en charge de la vie scolaire, périscolaire et de l'enfance)*

**8<sup>ème</sup> adjointe : Viviane GUEGUEN**

*(en charge de l'action sociale, du logement et des handicaps)*

Après dépôt auprès du Maire de cette liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder par vote à bulletin secret à l'élection des Adjoints au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel, étant indiqué que l'ordre de chaque adjoint sur la liste définira l'ordre de leur nomination, et donc l'ordre du tableau.

Un exemplaire de la liste est remis à chaque conseiller municipal en vue du vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Résultats :

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	29
<b>Bulletins nuls</b>	6
<b>Suffrages exprimés</b>	23

Liste	Nombre de voix obtenues
<b>Liste présentée par Monsieur Thierry MAVIC</b>	23

**Le Conseil Municipal PROCLAME élus :**

<b>Premier Adjoint au Maire</b>	Monsieur Jean-Marie LACHIVERT
<b>Deuxième Adjointe au Maire</b>	Madame Valérie DREAU
<b>Troisième Adjoint au Maire</b>	Monsieur Bernard LE FLOC'H
<b>Quatrième Adjointe au Maire</b>	Madame Fabienne HELIAS
<b>Cinquième Adjoint au Maire</b>	Monsieur Stéphane LE DOARE
<b>Sixième Adjointe au Maire</b>	Madame Anne TINCQ
<b>Septième Adjoint au Maire</b>	Monsieur Jacques TANGUY
<b>Huitième Adjointe au Maire</b>	Madame Viviane GUEGUEN

**6 - PROCLAMATION DU TABLEAU OFFICIEL -**

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément aux articles R.2121-2, R.2121-3 et R.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*« Après le Maire, prennent rang dans l'ordre du tableau, les adjoints, puis les conseillers municipaux.*

*En ce qui concerne les adjoints, l'ordre du tableau est déterminé (...) par l'ordre de présentation sur la liste ».*

En vertu de l'article R.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordre du tableau est déterminé, pour les conseillers élus le même jour, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

A la suite de l'élection du Maire et des adjoints, l'ordre du tableau s'établit de la manière suivante :

<b>Fonction</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>
<b>Maire</b>	Monsieur Thierry MAVIC	12 février 1960
<b>Premier Adjoint au Maire</b>	Monsieur Jean-Marie LACHIVERT	25 août 1958
<b>Deuxième Adjoint au Maire</b>	Madame Valérie DREAU	20 juin 1967
<b>Troisième Adjoint au Maire</b>	Monsieur Bernard LE FLOC'H	30 août 1946
<b>Quatrième Adjoint au Maire</b>	Madame Fabienne HELIAS	02 janvier 1970
<b>Cinquième Adjoint au Maire</b>	Monsieur Stéphane LE DOARE	08 janvier 1974

<b>Sixième Adjoint au Maire</b>	Madame Anne TINCQ	19 octobre 1959
<b>Septième Adjoint au Maire</b>	Monsieur Jacques TANGUY	04 juillet 1958
<b>Huitième Adjoint au Maire</b>	Madame Viviane GUEGUEN	12 février 1951
<b>Conseiller Municipal</b>	Madame Christine LE ROHELLEC	21 juillet 1947
<b>Conseiller Municipal</b>	Madame Mireille MORVEZEN	12 mai 1950
<b>Conseiller Municipal</b>	Monsieur Gérard CREDOU	13 mars 1955
<b>Conseiller Municipal</b>	Monsieur Joël MARTIN	07 juillet 1955
<b>Conseiller Municipal</b>	Madame Sylvie GOURLAOUEN	10 juillet 1957
<b>Conseiller Municipal</b>	Monsieur Michel SAVINA	07 juin 1958
<b>Conseiller Municipal</b>	Madame Michelle SELLIN	23 octobre 1965
<b>Conseiller Municipal</b>	Monsieur Eric LE GUEN	23 février 1967
<b>Conseiller Municipal</b>	Madame Marie-Pierre LAGADIC	21 juillet 1967
<b>Conseiller Municipal</b>	Monsieur Olivier ANSQUER	06 juin 1974
<b>Conseiller Municipal</b>	Monsieur Sylvain PHILIPPON	05 août 1974
<b>Conseiller Municipal</b>	Madame Delphine SIGNOR	08 novembre 1978
<b>Conseiller Municipal</b>	Madame Carine BARANGER	18 mars 1986
<b>Conseiller Municipal</b>	Monsieur Thibaut SCHOCK	05 décembre 1992
<b>Conseiller Municipal</b>	Monsieur André PAUBERT	15 juillet 1942
<b>Conseiller Municipal</b>	Monsieur Daniel COUÏC	03 mai 1946
<b>Conseiller Municipal</b>	Madame Christine BARGAIN	11 mai 1951
<b>Conseiller Municipal</b>	Madame Annie CAUDAL	06 octobre 1954
<b>Conseiller Municipal</b>	Monsieur Yves CANEVET	20 décembre 1960
<b>Conseiller Municipal</b>	Madame Marianne HELIAS	16 avril 1972

**Le Conseil Municipal PREND ACTE du tableau officiel établi selon l'ordre ci-dessus.**

En application de l'article R.2121-2 du code général des collectivités territoriales, ce tableau sera transmis au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant (07 avril 2014).

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant toutes été examinées, la séance du Conseil Municipal est close à 10 h 50.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

  
Thibaut **SCHOCK.**



**LE MAIRE,**

  
Thierry **MAVIC.**

